

PROCÈS VERBAL DU CCAS DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025 – 18H00

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre, à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social de Cahagnes, suite à la convocation adressée le 29 octobre 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Président du CCAS.

Le Président procède à l'appel.

Etaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Président ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÈQUE, Mme Emmanuelle BEIGNON, membres élus ; Mme Odile SCHELLES, Mme Isabelle CLOSMÉNIL, M Jean-Claude DUHAMEL, Mme Alexandra LECLER, Mme Valérie PANIER, membres nommés.

Était absente et excusée : Mme Karine FRANÇOIS

Nbre de membres en exercice : 11 Nbre de membres présents : 10

ORDRE DU JOUR

Arrêté du procès-verbal de la séance du CCAS du 22 Septembre 2025 ;

* Bilan du repas des aînés,

* Aide au permis,

Questions diverses :

*** Désignation des secrétaires de séance ;**

Sandra LEMARCHAND est désignée secrétaire de séance.

*** Arrêté du procès-verbal de la séance du CCAS du 22 Septembre 2025 ;**

Aucune remarque sur le PV du CCAS du 22 septembre dernier : approuvé à l'unanimité.

*** Bilan du repas des aînés ;**

Il y a eu beaucoup de retours positifs des aînés ayant participé au repas. L'ambiance y était conviviale. Constat est fait qu'il n'y a pas besoin de musique lors de cette manifestation car cela permet de se retrouver plus longtemps à table et de discuter. Beaucoup de personnes naviguaient entre les tables pour discuter.

Tout le monde est satisfait de la prestation du traiteur qui a bien assuré aussi bien dans la qualité des plats que dans leur présentation.

* Aide au permis ;

Un premier bilan des aides est fait depuis la mise en place de ce dispositif :

- 2 dossiers ont été validés en 2024.

- En 2025, 3 dossiers ont été validés : Tom TIREL, Ophelia CINGAL, Chloé CARPENTIER.

Actuellement, il y a 4 dépôts de dossier en attente de validation : Léonie AUVRAY et Zoé LEVAYER proposent de faire leurs heures de bénévolat auprès de l'APE lors du marché de Noël. Il est remarqué que faire 12 heures de bénévolat sur une seule manifestation pour une seule association paraît beaucoup.

Les 2 filles PIQUERY proposent de faire 3 heures pour l'ACHC qui organise un concert en décembre et les autres heures ne sont pas encore définies.

Il est indiqué qu'il y aurait sûrement besoin d'intervenir auprès du comité de jumelage, des écoles...

3 dossiers ont également été retirés dernièrement.

Il convient de s'interroger sur les bénéficiaires de cette aide car la délibération actuelle octroie la possibilité d'aider 5 candidats / an quand les 12 heures de bénévolat sont effectuées et 10h de formation à l'apprentissage à la conduite. Or, les candidats qui ont déposé les dossiers viennent juste de s'inscrire à l'auto-école et sont jeunes par rapport à d'autres candidats qui ont l'âge de passer le permis directement.

Les critères sont donc à revoir pour ne léser personne et que cela passe au niveau du budget.

Plusieurs interrogations sont posées : Est-ce qu'on prend les premiers dossiers déposés ? Ou en fonction de critères type quotient familial ? Ou on diminue le montant de l'aide pour favoriser plus de personnes ? Doit-on indiquer une date butoir au dépôt du dossier pour la prévision du budget de l'année ?

Tout le monde est favorable pour y changer la condition d'âge, afin d'éviter que les dossiers soient déposés par des candidats trop jeunes. Préférer sur la délibération « **âgés entre 16 et 25 ans** » plutôt que « âgés de moins de 25 ans ».

Il est proposé de ne pas restreindre l'aide à 5 dossiers / an sur la délibération mais plutôt d'indiquer de « **limiter le nombre de candidatures admissibles à cette aide au permis de conduire automobile en fonction du budget alloué chaque année** ».

Si le montant des aides dépasse celui qui a été fixé par le budget, il est convenu de prendre sur la ligne budgétaire de l'aide aux vacances si ce n'est pas complètement consommé en y faisant en temps voulu une décision modificative.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 10 voix « pour ».

* Questions diverses

- Uniscité

Présentation des volontaires le mardi 18 novembre à 14h à la mairie et début des activités le jeudi 20 novembre. Les activités se feront sûrement à l'annexe (prévoir une armoire qui ferme pour y ranger le matériel).

- Séniors

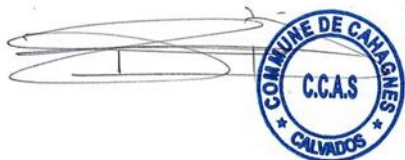
Emmanuelle BEIGNON pense que la bibliothèque pourrait être utilisée pour faire des activités, c'est un endroit « plus cosy ». Les responsables de la bibliothèque accepteront-ils que ce soit ouvert pour les activités des seniors ? Tout le monde n'y est pas favorable pensant que cela manquera de place. Elle précise qu'à Caumont Sur Aure, la maison citoyenne est accueillante. On pourrait imaginer que les séniors se fassent accompagner pour y passer un temps.

-Georges LÉVÈQUE indique que des personnes regrettent les colis que nous avons distribués lors de la période Covid car ils ne peuvent pas participer au repas. Ils avaient trouvé l'initiative bonne. A noter que cela fait du budget supplémentaire. Nous avons déjà échangé sur le sujet en précisant que le repas des aînés permettait de se retrouver et d'échanger, ce moment étant convivial.

Séance levée à 19h40

Procès-verbal approuvé le 09 mars 2026 et publié sur le site internet le 16 mars 2026.

Le Président,
Guillaume DUJARDIN.



La secrétaire de séance,
Mme Sandra LEMARCHAND.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Lemarchand', written in a cursive style.